

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 29 septembre 2021

### Le « Vaxibus » en tournée à Orléans les 6 et 7 octobre !

**L'opération Vaxibus, organisée par le ministère de la Santé en partenariat avec la radio Skyrock, fera étape à Orléans - La Source, place Albert Camus, les mercredi 6 et jeudi 7 octobre 2021. Les jeunes à partir de 12 ans pourront se faire vacciner, puis enregistrer une dédicace diffusable sur les ondes de la radio Skyrock.**

Ce dispositif de vaccination itinérant vise à promouvoir la vaccination des adolescents et des jeunes majeurs. Le vaxibus, aux couleurs de Skyrock et du ministère des Solidarités et de la Santé, équipé d'une plateforme de vaccination et d'un studio radio, proposera aux jeunes de la Métropole d'Orléans, le mercredi 6 et le jeudi 7 octobre 2021, une vaccination immédiate (sans rendez-vous) opérée par l'association de protection civile FFSS 45 (Fédération française de sauvetage secourisme 45), en lien avec les équipes de l'ARS Centre-Val de Loire.

Chaque jeune qui se fera vacciner pourra ensuite enregistrer une dédicace dans le studio. Les meilleures seront diffusées sur les antennes de Skyrock. Ainsi, tout au long de ces 2 jours, un animateur de la radio sera présent.

La vaccination des plus jeunes est un levier important pour tendre vers l'immunité collective et lutter ensemble contre le virus. Si les jeunes développent plus rarement des formes graves de la Covid-19, ils ne sont pas pour autant épargnés par la Covid, ni par le Covid long, et ont également besoin d'être protégés de la maladie et de protéger leurs proches en se vaccinant. La vaccination constitue, pour eux aussi, le gage de pouvoir retrouver une vie normale, avec le maintien des écoles ouvertes, des activités sportives et de loisir.

**Le vaxibus sera stationné à Orléans-La Source, Place Albert Camus, les mercredi 6 et jeudi 7 octobre 2021, de 12h00 à 20h00.**

*Important : les jeunes venant se faire vacciner doivent se munir des pièces suivantes :*

- *pour les jeunes de 12 à 15 ans : une pièce d'identité, la carte vitale d'un des parents ou une photocopie ou une attestation de droit mentionnant leur numéro de sécurité sociale, et un formulaire d'autorisation parental signé par l'un des deux parents*
- *pour les jeunes de 16 ans ou plus : une pièce d'identité.*

**Contact presse :**

ARS Centre-Val de Loire : Christophe LUGNOT – Directeur de cabinet - [ars-cvl-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-presse@ars.sante.fr) - 02 38 77 39 26

Préfecture du Loiret : [pref-communication@loiret.gouv.fr](mailto:pref-communication@loiret.gouv.fr) - 02 38 81 40 35

Rectorat Orléans-Tours : [communication@ac-orleans-tours.fr](mailto:communication@ac-orleans-tours.fr) - 02 38 79 38 79

Métropole d'Orléans : Stacy MILLE – Attachée de presse - 02-38-79-29-63 / 07-72-33-66-98